DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2023-158a
EPFL Landes Foncier – Remplacement de M. LABRUYÈRE Christophe, membre suppléant

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 33
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 5/12/2023
Secrétaire de séance : LAINÉ Fabien

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, M. LAINÉ Fabien, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à M. PASCUTTO Philippe, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. SUSO Jean-Michel, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard, Mme RIGAL Nathalie donne procuration à Mme AUBERT Roseline, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie donne procuration à M. DIAZ Manuel, M. VIUDES Christian donne procuration à M. LAINÉ Fabien

Excusés : M. COUTURIER François, Mme DUBOIS Catherine, Mme MALLO Caroline, M. LALUQUE Georges Mme GARDON Christine, Mme RIGAL Nathalie, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDES Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **33**
Pour : **33**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20231212-2023-158a-DE
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023

Rapporteur : Mme CASSAGNE Patricia

Mme la présidente indique que M. LABRUYERE Christophe a démissionné de sa fonction de maire et de conseiller communautaire. Il était délégué suppléant à l'EPFL Landes Foncier.

Mme la présidente propose au conseil communautaire de procéder à l'élection de son (sa) remplaçant.e.. M. LAINÉ Fabien est candidat.

Mme la présidente propose de procéder au vote à bulletin secret et à la majorité absolue du remplacement proposé ci-dessus.

Les délégués de la communauté de communes des Grands Lacs à l'EPFL Landes Foncier seront :

Titulaires :	M. MINAU Dominique	Suppléants : M. PASCUTTO Philippe
	M. SOULÈS Eric	**M. LAINÉ Fabien**
	M. COMET Bernard	Mme GARDON Christine
	M. CASTAGNÈDE Vincent	M. BRÈTHES Eric

Il convient que ce choix soit soumis au vote l'assemblée délibérante.

Le candidat élu est :

SUPPLEANT **EPFL LANDES FONCIER**				
Nom-Prénom	Pour	Nul	Blanc	Total
LAINÉ Fabien	33	-	-	33

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer M. LAINÉ Fabien, membre suppléant à l'EPFL Landes Foncier, pour la commune de Sanguinet
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 12 décembre 2023

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Le Secrétaire de séance,

Fabien LAINÉ

Communauté de Communes des Grands Lacs * PARENTIS-EN-BORN *

Document exécutoire à compter du : 12/12/2023
Transmis en Préfecture le : 27/12/2023
Affiché le : 27.12.2023
à Parentis-en-Born, le : 27.12.2023

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20231212-2023-158a-DE
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023